REGLEMENT DICTEE INTERGENERATIONNELLE

Médiathèque de Seynod

- **Préambule :**

Dans le cadre de la célébration de ses 20 ans, la médiathèque de Seynod organise le 02 décembre 2026 à 17h une dictée intergénérationnelle. Elle a pour objectif de rassembler et de créer du lien entre les générations autour de l'évolution de la langue française. Chaque personne présente pourra découvrir un texte mêlant un langage classique et de parler courant.

- **Conditions de participation :**

Les participants devront avoir minimum 12 ans et s'inscrire sur la billetterie de la ville d'Annecy en binôme (Dictée intergénérationnelle). L'inscription ne nécessite pas d'abonnement à la médiathèque et est complétement gratuite.

Le binôme devra être composé d'un jeune et d'un adulte.

Toute inscription vaut acceptation du règlement présent. Il est accessible sur le site internet bibliotheques.annecy.fr, à l'accueil de la médiathèque de Seynod et sera affichée le jour de la dictée.

- **Déroulé de la dictée :**

Le matériel sera fourni par la médiathèque (papiers, brouillons, stylos).

Le texte utilisé pour la dictée sera choisi et réécrit par des élèves de quatrième du collège des Cordeliers sous la responsabilité de leur enseignante de français : Ludivine BREHIER. Les élèves ne seront pas autorisés à concourir. Le texte sera gardé confidentiel jusqu'au jour de l'événement. Toute suspicion de triche entraînera l'élimination des personnes concernées au concours.

La dictée fera l'objet de trois lectures.

Les copies des participants doivent être lisibles et comporter un nom, un prénom et un numéro de téléphone pour être recontactés en cas de victoire. Tout participant qui ne mentionnerait pas ces informations ne pourra pas être recontacté.

En cas de suspicion de triche pendant le déroulé de l'épreuve, le binôme pourra être disqualifié sur décision du jury. Aucun recours ne sera possible.

- **Jury :**

La dictée sera animée par deux médiathécaires de la ville d'Annecy. Elles pourront être accompagnées de Ludivine BREHIER.

Elles se chargeront de la préparation, du déroulement et de la correction de la dictée. La correction finale ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

- **Correction :**

Les copies seront ramassées à la fin de l'épreuve. Le texte corrigé sera alors dévoilé sur vidéo projecteur aux participants.

La dictée sera notée sur le modèle de notation utilisé pour la correction de l'épreuve du brevet des collèges et étudiées par le jury.

- **Remise des prix :**

Les trois binômes avec la meilleure note seront désignés comme gagnants.

Les gagnants seront recontactés par téléphone après évaluation de leur copie par le jury. Ils seront invités à venir récupérer leur récompense lors de la journée de clôture de cette période de festivité, à savoir le mercredi 16 décembre 2026 à la médiathèque de Seynod. Si le gagnant n'est pas en mesure de venir récupérer son prix lors de la remise officielle, celui-ci sera conservé à la médiathèque de Seynod jusqu'au 30 janvier 2027. Passé cette échéance, ledit gagnant perdra le bénéfice de sa récompense.

Tous les participants de la dictée pourront, s'ils le souhaitent, venir récupérer leur copie corrigée à partir du 16 décembre, et ce jusqu'au 30 janvier 2027.

- **Règlement RGPD :**

Le participant accepte l'utilisation de ses données personnelles par la Ville d'Annecy. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service de la lecture publique. Les données sont conservées pendant 1 an sans contre-indication de votre part.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données personnelles dans ce dispositif, vous pouvez contacter la médiathèque : mediathequesannecy@annecy.fr

Ou le cas échéant, adresser votre demande au Délégué à la protection des données de la Commune d'Annecy : donnees.personnelles@annecy.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.